Conseil national interrégional des Verts
14 & 15 Juin 2008

Compte rendu des décisions

Référence : 20080615-CR

Secrétariat national des Verts - 247 rue du Faubourg Saint Martin- 75010 Paris
Tél. 01 53 19 53 19 - Fax : 01 53 19 03 93
Courriel : cnir@lesverts.fr - http://www.lesverts.fr

Conseil national interrégional
Ordre du jour

Samedi 14 juin 2008

10h00 - 13h00 : **Adoption de l'ordre du jour**
Commissions : proposition de création – validation de nouveaux responsables.
Journées d'été 2008 (Toulouse).
Intervention des « Jeunes Verts ».
Bilan du congrès des Verts Mondiaux de Sao Paulo
Interventions de parlementaires : Martine Billard, Yves Cochet, Jean Desessard, Marie Anne Isler-Béguin

13h00 : **Pause repas**

15h00 - 15h20 : **Intervention de Cécile Duflot, Secrétaire nationale**

15h20 - 16h00 : **Débat d'actualité politique**

16h00 - 16h30 : **Suite au voyage de Cécile Duflot au Liban, débat sur le processus de Barcelone sur l'Union Pour la Méditerranée**

16h30 - 19h15 : **Europe et élections européennes de 2009**
Présentation, amendement et vote de la note de cadrage proposée par le Collège Exécutif.

Dimanche 15 juin 2008

09h00 – 09h30 : **Rapport du Conseil statutaire**

09h30 – 10h30 : **Point financier**

10h30 – 13h00 : **Elections sénatoriales – débat et votes**

12h15 – 12h30 : **Débat et vote de la déclaration concernant la librairie des Verts Ecodif**
Point d'information sur la réforme interne

13h00 : **Pause repas**

14h30 – 14h45 : **Déclaration sur le Revenu de solidarité active (RSA)**

14h45 - 15h30 : **Propositions de la Commission Féminisme**

15h30 - 16h30 : **Débat et votes sur les déclarations restant à examiner.**

Secrétariat national des Verts - 247 rue du Faubourg Saint Martin- 75010 Paris
Tél. 01 53 19 53 19 - Fax : 01 53 19 03 93
Courriel : cnir@lesverts.fr - http://www.lesverts.fr

Décision Cnir-08-026
Vote de procédure
Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 14 & 15 juin 2008, adopte l'ordre du jour de la réunion tel que proposé par le Collège Exécutif.

Pour : beaucoup
Contre : 0
Adopté.

Décision Cnir-08-027
Amendement 1 à la déclaration 1
Remplacer la phrase : « C'est pourquoi nous demandons la création d'une commission nationale Droits des Enfants. » par les mots : « Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 14 & 15 juin 2008, décide la création d'un groupe de travail inter-commissions d'une durée d'un an chargé d'étudier la thématique liée à l'enfance dans un projet global d'écologie politique. Le Cnir étudiera à nouveau le projet de création d'une commission nationale Droits des Enfants dans un an. »
Pour : 27
Contre : 18
Adopté.

Décision Cnir-08-028
Déclaration 1 amendée
Création d'un Groupe de travail inter-commissions « Droits des Enfants »

A l'assemblée générale décentralisée des Verts du 12 novembre 2006, la motion « L'abolition des châtiments corporels en France : un impératif pour les droits des enfants » a été adoptée.
Dans sa Recommandation 1666 (2004) : « Interdire le châtiment corporel des enfants en Europe », l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a considéré que « *tous les châtiments corporels infligés aux enfants violent leur droit fondamental au respect de leur dignité humaine et de leur intégrité physique. Le maintien de la légalité des châtiments corporels dans certains États membres est une violation du droit tout aussi fondamental des enfants à une protection devant la loi à égalité avec les adultes.*
Dans nos sociétés européennes, frapper un être humain est prohibé et l'enfant est un être humain. Il faut casser l'acceptation sociale et juridique du châtiment corporel des enfants ».
Une quinzaine d'Etats d'Europe — l'Allemagne (2000), l'Autriche (1989), la Belgique (2006), la Bulgarie (2000), la Croatie (1999), Chypre (1994), le Danemark (1997), la Finlande (1983), la Hongrie (2004), l'Islande (2003), la Lettonie (1998), la Norvège (1987), la Roumanie (2004), la Suède (1979) et l'Ukraine (2001) — ont voté des lois interdisant toutes formes de punitions corporelles sur les enfants.
En France, L'affaire de l'enseignant de Berlaimont, - qui a giflé un élève après avoir été traité de «connard» et qui sera jugé le 27 mars pour violence sur mineur - a provoqué une vague de sympathie dans l'opinion (4000 enseignants lui ont envoyé des courriers de soutien).
Agissons pour éviter qu'il y ait en France, dans l'opinion, une réhabilitation de la gifle à l'école.
Selon une récente enquête de la Sofres pour l'association « Ni claques ni fessées », 84 % des parents français recourent à des formes diverses de violence éducative physique. Il ne faut plus accepter les compromissions du type « tolérer les violences légères » comme c'est le cas en France où ne sont admis que les châtiments corporels qui ne laissent aucune trace.
Il est temps pour la France d'« agir maintenant » pour les droits des enfants et de suivre les recommandations du Conseil de l'Europe qui demande aux pays d'Europe d'adopter des législations anti châtiments corporels. Agissons pour promouvoir en France, des méthodes d'éducation sans violence dans la famille.

Les enfants français ne sont pas des « mini personnes » ; agissons pour leurs droits.

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 14 & 15 juin 2008, décide la création d'un groupe de travail inter-commissions d'une durée d'un an chargé d'étudier la thématique liée à l'enfance dans un projet global d'écologie politique. Le Cnir étudiera à nouveau le projet de création d'une commission nationale Droits des Enfants dans un an.

Pour : beaucoup
Contre : 7
Blancs : 6
Adopté.

Décision Cnir-08-029
Changement de responsable de commission.
Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 14 & 15 juin 2008, valide la désignation de Ferdinand Richard en tant que nouveau responsable de la commission « Culture ».

Adopté à l'unanimité.

Décision Cnir-08-030
Changement de responsable de commission.
Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 14 & 15 juin 2008, valide la désignation de Zine-Eddine Mjati en tant que nouveau responsable de la commission « Sports, loisirs, tourisme ».

Pour : 24
Contre : 8
Blancs : 13
Adopté.

Elections européennes 2009

Décision Cnir-08-031
Amendement 1 à la proposition de note de cadrage du Collège Exécutif
Modifier le texte comme suit : « D'abord, sur le plan politique, en ce qu'elle pourra permettre une recomposition, élargissement et une participation à une refondation de l'écologie politique »
Pour : 16
Contre : davantage
Rejeté.

Décision Cnir-08-032
Amendement 2 à la proposition de note de cadrage du Collège Exécutif.
Ajouter à la fin du texte : « Le Cnir appelle à la constitution de listes écologistes de rassemblement pour les élections européennes de juin 2009. Politiquement autonomes, ces listes proposeront un projet pour l'Europe fondé sur les valeurs de sobriété et de solidarité, pour la décroissance de l'empreinte écologique de notre continent. »
Pour : 39
Contre : 20
Adopté.

Décision Cnir-08-033
Amendement 3 à la proposition de note de cadrage du Collège Exécutif.
Ajouter le texte suivant : « Nous inviterons notamment José Bové, Dany Cohn-Bendit et Nicolas Hulot à participer à un débat, lors des journées d'été, sur le projet politique et les conditions d'un rassemblement des écologistes pour les Européennes de 2009. »
Pour : beaucoup
Contre : 14
Adopté.

Décision Cnir-08-034
Amendement 4 à la proposition de note de cadrage du Collège Exécutif.
Modifier le texte comme suit : « …les modalités concrètes (calendrier, modes de désignation des candidats,…) de préparation du projet européen dans le cadre d'un rassemblement des écologistes et en lien avec le PVE. »
Pour : beaucoup
Contre : 9
Adopté.

Décision Cnir-08-035
Amendement 5 à la proposition de note de cadrage du Collège Exécutif.
Vote alternatif
1. Amendement D. Auroi
Ajouter le texte suivant : « d'autant que le « non » irlandais confirme la panne d'une Union Européenne vécue d'abord comme un espace économique ultra-libéral, panne que ne résoudra pas un nouveau bricolage au sommet. C'est une refondation de l'Europe qui est à construire avec les citoyens européens, et répondant à leurs attentes ; une Europe fédérale écologique, sociale et politique. »
Pour : 32. **Adopté**.
---
2. Amendement H. Flautre
Ajouter le texte suivant : « Le rejet du traité de Lisbonne par l'Irlande est un nouveau signe de défiance des citoyens vis-à-vis du projet européen. Il marque les limites des consultations nationales sur les questions d'intérêt communautaire. Les élections européennes doivent permettre la construction d'un véritable espace public européen de débat. Les Verts soutiennent la mise en place d'une convention constituante dont le résultat serait soumis à référendum européen. »
Pour : 29

Décision Cnir-08-036
Amendement 6 à la proposition de note de cadrage du Collège Exécutif
Ajouter à la fin de l'amendement 5 les mots : « préparée par l'élection d'une Constituante. Cette nouvelle Constitution européenne devra être ratifiée par referendum par l'ensemble des peuples des 27 pays en même temps »
Pour : beaucoup
Contre : 13
Adopté.

Décision Cnir-08-037
Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 14 & 15 juin 2008, décide d'adopter la note de cadrage pour les élections européennes de 2009, telle que proposée par le Collège Exécutif, et amendée ci-dessus.
(voir texte en annexe 1)
Pour : beaucoup
Contre : 2
Abstentions : 3
Adopté.

Décision Cnir-08-038
Organisation matérielle, juridique et financière des élections européennes de 2009.
Sous l'autorité du responsable des élections, de la chargée des questions européennes, de la responsable des régions, du trésorier national est créé un comité technique d'organisation de la campagne des élections européennes 2009.
Mission :
Ce comité prendra en charge l'organisation matérielle, juridique et technique du processus. Il tiendra compte des différences et nécessités régionales dans le respect d'un cadrage national. Il aura pour tâche d'assurer le lien avec chaque eurorégion et sera chargé de coordonner des éléments de la campagne dès le mois de juin 2008.
Matériellement, les associations de financement seront déposées dès que possible pour chaque eurorégion, le bureau étant composé pour chaque association par la secrétaire nationale, le délégué aux élections et le trésorier national. Les régions de leur côté relaieront par des initiatives sur le terrain le lancement de cette campagne, en accord avec comité technique d'organisation de la campagne.

Composition :
• des représentants des régions :
- un-e secrétaire régional-e par eurorégion, les secrétaires régionaux s'organiseront pour une éventuelle rotation
- un-e trésorier régional-e par eurorégion, les trésoriers régionaux s'organiseront pour une éventuelle rotation.
• la commission finance du Cnir
• les membres du CE.
Modalités de travail :
Ce comité n'aura aucun rôle politique, il pourra, selon des modalités à définir ultérieurement, se transformer en comité de pilotage de la campagne.
En attendant, Il travaillera sur le mode du consensus et de la recherche de compromis. Chaque opération sera déterminée sur la base d'un projet préalable budgété. En cas de désaccord important, les questions seront renvoyées au collège exécutif pour décision finale.

Pour : beaucoup
Contre : 2
Abstentions : 1
Adopté.

Elections sénatoriales 2008

Décision Cnir-08-039
Elections sénatoriales 2008
Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 14 & 15 juin 2008, décide :
Dans l'état actuel des forces de gauche et écologistes, et suite aux élections municipales, le gain de la gauche devrait être de 10 à 15 sénateurs lors des sénatoriales de septembre. Dans ce cadre, les Verts souhaitent obtenir leur juste représentation, soit 3 sénateurs.

Adopté à l'unanimité.

Décision Cnir-08-040
Elections sénatoriales 2008
Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 14 & 15 juin 2008, décide :
Les Verts présenteront des listes et des candidatures dans tous les départements. Si les départements ou les régions Vertes ne sont pas en mesure de proposer des candidatures d'ici au 02 juillet, le Cnir mandate le Collège Exécutif pour désigner ces candidats.

Adopté à l'unanimité moins une abstention.

Décision Cnir-08-041
Elections sénatoriales 2008
En cas de proposition d'accord électoral, la Commission Permanente Electorale se réunira le 5 juillet 2008 et fera une proposition de scénario(s) pour les départements qui élisent leurs sénateurs à la proportionnelle, qui seront alors soumis au Collège Exécutif le 8 juillet.
Le Collège Exécutif fera alors une proposition de validation au Cnir :
- par correspondance avec un vote à bulletins secrets si c'est un vote simple.
ou
- à l'occasion d'une réunion exceptionnelle du Cnir aux Journées d'été (le dimanche matin).

Adopté à l'unanimité moins une abstention.

Décision Cnir-08-042
Elections sénatoriales 2008
Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 14 & 15 juin 2008, ratifie les premières candidatures présentées par la CPE pour les départements qui élisent leurs sénateurs au scrutin uninominal.

Adopté à l'unanimité moins trois abstentions.

Décision Cnir-08-043
Elections sénatoriales 2008
Scénarios d'investiture pour les départements qui élisent leurs sénateurs au scrutin proportionnel.
Vote alternatif « par chaises musicales », à bulletins secrets.

1er tour
Votants : 71
Blancs et nuls : 1
Exprimés : 70
A : 10 voix
B : 17 voix
C : (n'existe pas)
D : 7 voix (se retire)
E : 0 voix (éliminé)
F : 36 voix.

2e tour
Votants : 70
Blancs et nuls : 2
Exprimés : 68
A : 13 voix
B : 17 voix
F : 38 voix

3e tour
Votants : 69
Blancs et nuls : 6
Exprimés : 63
B : 20 voix
Scénario F : 43 voix. **Adopté**.

Déclarations

Décision Cnir-08-044
Déclaration N°2 amendée
Une librairie pour promouvoir l'écologie politique

Les Verts disposent avec leur librairie Ecodif, société indépendante juridiquement dont ils détiennent la totalité des parts sociales, d'un instrument précieux pour la diffusion des idées alimentant le champ de l'écologie. Malheureusement, cet outil est mal connu des adhérents, et à plus forte raison du public. De ce fait, la charge qu'il représente annuellement pour le mouvement (entre 30 000 et 40 000 euros) met en péril sa pérennité. Pourtant, nous pensons qu'un plan de relance à mettre en œuvre immédiatement est souhaitable, possible, et utile.

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 14 & 15 juin 2008, conscient de l'importance d'Ecodif et soucieux de renforcer son efficacité, adopte le principe d'un plan de relance, qui comportera notamment les axes suivants :

1. A la faveur du déplacement de l'accueil du siège national de la rue du Faubourg-Saint-Martin vers la rue Chaudron, un local commercial, visible et accessible de la rue, sera aménagé pour Ecodif dans l'actuel entrée de la Chocolaterie. Un changement de nom de la librairie pourra être envisagé.

2. Les Verts modifient leur budget prévisionnel 2008 et ajoutent un versement en compte courant d'associé à Ecodif, à hauteur de 30.000 euros avec un plan de financement et un budget prévisionnel sur 3 ans sur la base d'un éventuel emprunt dont le montant reste à définir pour la pérennité de la structure. Cela comprend la somme nécessaire pour préserver la trésorerie malgré le déficit d'exploitation et la charge correspondant au développement d'une véritable librairie en ligne.

3. Une librairie de vente en ligne performante, avec possibilité de paiement direct par carte bancaire, accessible indépendamment du site des Verts et comprenant du contenu rédactionnel, sera mise en place avant le mois d'octobre 2008. Un outil intégré permettant d'inclure dans tout article d'un site Web des conseils de lecture contextuels proposés par Ecodif sera développé. Les webmasters Verts seront accompagnés dans son usage au sein des sites qu'ils gèrent.

4..Le personnel en charge d'Ecodif, en lien avec un groupe de militants intéressés, programmera tout au long de l'année des animations dans la librairie (réunions autour d'un livre, accueil d'écrivains, exposition, etc.). La promotion des auteurs membres des Verts et la mise en avant d'ouvrages dont la diffusion est mal assurée par ailleurs devra être l'une de ses priorités.

5. Un membre du CE sera désigné pour le suivi d'Ecodif, en liaison avec le gérant.

6. Le groupe de travail ainsi constitué proposera au prochain Cnir la possibilité de transformer Ecodif en une entreprise indépendante sur les principes définis par l'économie sociale et solidaire.

7. Un réseau de diffusion par abonnement et par correspondance à destination des régions vertes et des particuliers, adhérents ou non, sera mis en place. Le principe d'AMAP littéraires sera étudié.

8. Un effort de promotion en faveur de leur librairie sera consenti par Les Verts, qui devront par ailleurs mener une réflexion sur l'intégration de cette librairie dans leurs activités éditoriales.

9. Les comptes d'Ecodif ainsi qu'un rapport de gestion seront dorénavant présentés au Cnir au même moment que les comptes annuels des Verts. Les conditions de délocalisation temporaire d'Ecodif sur des manifestations seront appréciées par le gérant, en lien avec le collège exécutif.

Une information sur le suivi de ce plan de relance sera donnée au premier Cnir de 2009. A cette date, le point 1 ci-dessus devra être mené à bien.

Adopté à l'unanimité moins quelques abstentions

Décision Cnir-08-044
Déclaration N°3

Pour un Revenu de Solidarité active porteur d'une nouvelle citoyenneté sociale

La généralisation du RSA est aujourd'hui un enjeu sur lequel les Verts doivent prendre position.
Pour Les Verts, le RSA est porteur d'un certain nombre d'avancées :
- À l'heure où la précarité de l'emploi est forte, où les temps très partiels subis maintiennent une partie de la population dans une situation de pauvreté, il s'agit bien de proposer des solutions pragmatiques et rapides qui permettent aux travailleurs pauvres d'améliorer leurs conditions de vie. C'est un complément de revenu qui doit permettre aux travailleurs d'accéder à un revenu décent.
- Le RSA permet une plus grande visibilité des bénéficiaires sur leurs ressources, et une plus grande lisibilité des aides perçues.
- Le RSA prévoit un volet d'accompagnement dans l'emploi qui permet de lever les freins sociaux d'accès à l'emploi (logement, formation, garde d'enfants, aide à la recherche d'emploi,…). Ce volet exige un engagement budgétaire à la hauteur des enjeux.
- Le RSA est développé à partir d'expérimentations locales, en accord avec les collectivités locales. Il s'appuie sur une démarche participative, associant les différents acteurs de l'action sociale et de l'insertion, au plus près des territoires. L'évaluation du dispositif prend en compte la parole des bénéficiaires eux-mêmes.
- Le RSA ouvre de nouvelles possibilités en termes de cumul revenu socialisé/revenu du travail qui contribuent à asseoir une logique de revenu déconnectée de la seule utilité économique reconnue par le marché.
S'il s'agit aujourd'hui, dans le contexte actuel, de plaider en faveur de moyens conséquents en faveur de ce dispositif qui constitue un moyen pour lutter contre la pauvreté, il n'en demeure pas moins que les Verts ne considèrent ce dispositif que comme une mesure transitoire faute de mieux.
En effet, s'ils sont d'accord avec l'objectif de permettre aux personnes reprenant un emploi après une période de RMI d'augmenter réellement leurs revenus, Les Verts expriment certaines inquiétudes et soulignent l'importance des conditions d'application du RSA :
- Le RSA ne doit pas devenir un dispositif de soutien au développement des temps partiels subis. Il risque en effet d'encourager les employeurs à imposer des temps partiels non choisis, ou en tout cas peut leur faciliter cette possibilité puisque l'employeur sera d'autant plus enclin à faire signer un contrat à temps très partiel que le revenu de son salarié sera complété par le RSA. Le dispositif doit donc s'accompagner d'un contrôle accru sur le recours aux emplois à temps très partiel, et de mesures désincitant les employeurs à y avoir recours (bonus/malus sur les cotisations sociales en fonction du taux de précarité dans l'entreprise, augmentation du salaire horaire sur les premières heures travaillées pour les temps partiels),
- Le RSA repose en partie sur l'idée fausse que le chômage provient du fait que les chômeurs ne veulent pas occuper les emplois qu'on leur propose, en raison d'une trop faible incitation financière à reprendre un emploi. Cet argument est pourtant invalidé par l'enquête réalisée par le Haut Commissariat aux Solidarités Actives lui-même. Pour les Verts, une clarification s'impose : le RSA n'est pas un outil de lutte contre le chômage mais contre la pauvreté salariale.
- Qu'en sera t il de la pauvreté des personnes qui ne sont pas en capacité de reprendre un emploi et qui ne seront donc pas concernées par le RSA. ? Pour les Verts, la mise en place du RSA doit s'accompagner d'une augmentation des minima sociaux, et de leur extension aux jeunes de 18 à 25 ans.
- Concernant le financement du RSA, il peut et doit se faire prioritairement en revenant sur les avantages fiscaux accordés aux plus hauts revenus. Ainsi, pour les Verts, le financement du RSA implique en particulier de revenir sur le paquet fiscal de l'été 2007 qui coûte, chaque année, environ 15 milliards d'euros.

Les Verts conditionnent donc leur soutien au RSA à :
- Une augmentation des minima sociaux et des bas salaires,
- Un véritable accompagnement dans l'emploi qui permette de lever les freins sociaux à l'accès à l'emploi (logement, formation, accueil d'enfants, ...),
- Une lutte contre le développement des temps partiels contraints,
- Un dispositif d'évaluation qui ne relève pas d'une logique purement comptable,
Et d'un retour sur le paquet fiscal de l'été 2007. Sans cela, le financement sera soit très insuffisant, soit injuste et la mise en place du RSA ne sera finalement qu'un accompagnement de la précarisation du marché du travail et non un outil au service d'une dynamique d'autonomie des personnes et de lutte contre la pauvreté.

Dans tous les cas, le RSA n'est qu'un premier pas vers un revenu social garanti, porteur d'une véritable citoyenneté sociale.

Pour : beaucoup
Contre : 1
Abstentions : 6
Adopté.

Décision Cnir-08-045
Déclaration N°4
Priorités ferroviaires dans le Grand Ouest
A la veille des décisions que le gouvernement doit annoncer dans les prochaines semaines dans le domaine des infrastructures de transport, Les Verts rappellent leur position concernant le transport ferroviaire et plus particulièrement les projets prévus dans la région Bretagne/Pays de Loire.
Ils réaffirment leur attachement à deux principes :
- la priorité du rail sur la route pour lutter contre l'effet de serre et limiter la consommation d'énergie,
- à objectif identique, la préférence à la modernisation d'infrastructures existantes plutôt qu'à la création de nouvelles infrastructures.

Ils rappellent que tout retard pris, par manque de volonté politique, dans l'entretien des voies et leur modernisation entraîne des transferts du rail vers la route. A cet égard, les chiffres annoncés par le gouvernement sont très en retrait sur les besoins, tel qu'ils résultent de l'estimation du rapport EPFL (Ecole polytechnique fédérale de Lausanne) du 5 septembre 2005.

Le TGV ne doit être développé que sur des axes où il doit remplacer le transport aérien et/ou permettre le développement des TER et du fret ferroviaire. Les VERTS refusent les projets pharaoniques qui absorbent toutes les possibilités d'investissement sur les lignes classiques, en particulier pour le développement des TER et du fret ferroviaire. Ils refusent le « tout TGV », qui s'accompagne de l'abandon par l'Etat de ses responsabilités en matière de service public : tarification ferroviaire dictée par la logique du marché, abandon progressif des services Corail non « rentables », renvoi aux régions d'une part croissante des charges pour maintenir les services existants.

Si la région Bretagne/Pays de Loire est l'exemple même des choses qui seront à faire, ce problème concerne toutes les régions : réseau ferroviaire vieillissant et à moderniser, projet de ligne TGV ayant fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique, service de voyageurs de proximité à réactiver et à développer, quasi retrait du fret ferroviaire.

Les Verts demandent en priorité pour les Régions Bretagne/Pays de Loire :

- la remise à niveau du réseau ferroviaire existant, notamment les lignes Rennes/Quimper, Rennes/Brest et Brest/Quimper qui sont en très mauvais état.
- la modernisation des axes ferroviaires majeurs afin de pouvoir utiliser au maximum les capacités de ces lignes.

Ainsi la modernisation significative de la ligne Rennes/Nantes est une priorité pour ce bassin de vie majeur de l'Ouest. La modernisation de la ligne entre Le Mans et Rennes permettrait à la fois une augmentation de la vitesse (220 km/h) et de la capacité de la ligne. Cette option, outre le fait d'être beaucoup moins coûteuse qu'une ligne grande vitesse, permet par ailleurs une atteinte moindre aux bocages sarthois et mayennais.
De même, la modernisation et l'électrification de l'axe ferroviaire de l'axe Tours - Le Mans - Rouen permettrait à la fois de mettre en place des liaisons voyageurs entre grandes agglomérations et de constituer un itinéraire alternatif pour le fret afin d'éviter l'encombrement de la région parisienne.

- la remise en exploitation de lignes aujourd'hui abandonnées, comme Laval-Mayenne, Sablé-Châteaubriant....
- La mise à niveau et modernisation de l'infrastructure existante doit s'accompagner d'un développement de l'offre voyageurs de proximité et une reconquête du fret ferroviaire. Exemple : l'étude d'un cadencement sur le triangle Rennes / Laval / Le Mans / Angers / Nantes / Rennes. La construction d'un tronçon mixte voyageurs-fret de contournement du Mans avec des raccordements, permettrait également de développer une étoile ferroviaire interurbaine autour du Mans et de faciliter les circulations des trains de fret.

Le projet de la Ligne à Grande Vitesse Bretagne Pays de la Loire ne doit être mis en œuvre qu'après la prise en compte des priorités ci-dessus et n'est donc pas d'actualité.

Pour 33
Contre 14
Abstention : 8
Adopté.

Décision Cnir-08-046
Déclaration N°5
Réforme de la Constitution française

La réforme de la Constitution présentée au Parlement ne portera pas sur un projet de VIe République, parlementaire et primo-ministérielle, à l'image des démocraties modernes de nos voisins européens. Mais même dans le cadre contraint de la Ve République, les avancées sont mineures.
Les Verts proposent de rééquilibrer les institutions autour de deux axes principaux : une meilleure représentation de la société dans sa diversité sociale et politique ; de vrais pouvoirs au Parlement, notamment à l'opposition au sein du Parlement.
Pour une meilleure représentation de la société, dans sa diversité sociale et politique, il est nécessaire d'introduire la proportionnelle, le droit de vote des résidents étrangers mais aussi d'aller vers le non cumul des mandats, la garantie d'une place faite à la diversité des langues régionales dans nos institutions et la modification du mode d'élection du Sénat.
Pour donner davantage de pouvoirs au Parlement, il faut supprimer le droit de dissolution, l'article 38 sur les ordonnances et le vote bloqué prévu à l'article 44, alinéa 3. Pour ce qui est de l'article 49, alinéa 3, la proposition de réforme relève du tour de passe-passe : on le supprime, mais on le réintroduit, outre pour la loi de finances et la loi de financement de la sécurité sociale, une fois par session, ce qui ne change rien par rapport à la situation actuelle.
Les Verts sont également favorables à la suppression de l'article 40, censé empêcher l'irresponsabilité parlementaire s'agissant des finances publiques. À voir l'ampleur des déficits alors même que cet article est appliqué, on se demande en quoi sa suppression poserait problème !
Le recours à la déclaration d'urgence ne doit pas être maintenu : tant que le Gouvernement disposera de cette arme, massivement utilisée par la majorité UMP depuis 2002, le rôle du Parlement sera réduit à celui d'une chambre d'enregistrement !
Les Verts sont donc favorables à un renforcement des pouvoirs de contrôle du Parlement. À l'initiative de l'opposition, et non pas uniquement de la majorité, les parlementaires pourraient créer des commissions d'enquête ou mener des auditions de membres du Gouvernement ou d'autres auditions publiques.

Ce renforcement des pouvoirs du Parlement s'oppose à ce que le Président de la République puisse s'exprimer directement devant les parlementaires réunis en Congrès alors qu'il dispose du pouvoir de dissolution de l'assemblée nationale.

Pour les Verts, quatre points sont incontournables :

- l'introduction d'une dose de proportionnelle et réforme du mode de scrutin pour le sénat

- l'instauration du droit de vote des résidents étrangers aux élections locales.

- le mandat unique pour les parlementaires

- la suppression du référendum pour les nouveaux entrants à l'UE

Si ces dispositions ne sont pas adoptées, les parlementaires Verts ne voteront pas le projet de loi constitutionnelle.

Pour : beaucoup
Contre : 0
Abstentions : 2
Adopté.

Décision Cnir-08-047
Déclaration N°6

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 14 et 15 juin 2008,

- Soutient les sans papiers, leurs grèves, leurs collectifs, les syndicats et les associations, notamment RESF et l'UCIJ, dans leur lutte pour la défense des droits des sans papiers. Il demande aux sans-papiers de ne pas tomber dans les pièges et provocations du gouvernement (mise en concurrence des organisations). La coordination et l'unité des luttes sont indispensables à la réussite du mouvement,

- Demande aux militantEs et sympathisantEs VertEs, au titre de leur parti et/ou dans les organisations et collectifs auxquels elles ou ils participent, de s'investir dans les luttes en cours avec le souci d'un maximum d'unité et d'efficacité,

- S'oppose à la création d'une juridiction d'exception pour les étrangers qui, fusionnant le contentieux judiciaire et administratif, n'a que l'objectif d'accélérer les procédures de renvoi des étrangers en situation irrégulière au mépris du respect de leurs droits,

- Réaffirme le droit à la libre circulation des personnes et rappelle qu'il s'est déjà déclaré à plusieurs reprises pour la délivrance d'une carte de résident à tous les sans-papiers. Si les travailleurs sans-papiers doivent être régularisés, les étrangers qui se trouvent en France pour des raisons familiales, personnelles ou humanitaires doivent l'être également,

- Appuie le combat des EurodéputéEs Verts pour le rejet du compromis dégagé sur la directive portant sur la définition des normes et des procédures en matière de retour, d'enfermement et de rapatriement des ressortissants d'Etats-tiers en situation irrégulière. Les Européens en situation régulière refoulés en raison de leur condition misérable devront également faire l'objet de l'attention de nos Parlementaires.

- Apporte son soutien au collectif d'organisations qui préparent un contre sommet et forum alternatif «Migrations et développement pour une Europe ouverte et solidaire», dans la semaine du 13 au 19 octobre prochain.

Adoptée à l'unanimité.

Décision Cnir-08-048
Déclaration N°7
Défendre l'école pour mieux la refonder !

Les nombreuses annonces sur l'école montrent qu'une droite moderne et décomplexée est passée à l'offensive. Certaines décisions sont ouvertement réactionnaires, le nombre de postes soumis à la règle comptable, le salaire au mérite, l'obligation pour les mairies d'accueillir les enfants les jours de grève sans parler des envolées lyriques sur Guy Môquet. D'autres sont ambiguës, touchent de vrais problèmes sans les résoudre : la suppression de la carte scolaire, celle du collège unique, la transformation des filières du lycée dominée par la section S. Ou démagogiques comme la suppression du samedi en proclamant qu'on fera mieux réussir les élèves.
Cette politique a suscité des réactions tout au long de l'année, mais cela ne suffit pas. Il nous faut construire et développer un projet pour l'école. Jamais l'école n'a été aussi injuste socialement, entre établissements d'élites et écoles ghettos. Il est plus difficile pour un élève d'origine non favorisée d'entrer dans une grande école. On ne peut réussir en première année de médecine sans suivre une préparation privée. Et à diplôme égal, le lieu d'habitat, la couleur de leur peau, l'origine est un handicap supplémentaire.
Nous avons réussi la massification de l'école. Pour passer à la démocratisation, nous avons besoin de changements profonds dans la pédagogie et les méthodes tout autant que de moyens et de postes.

Pour défendre ce projet, le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 14 & 15 juin 2008, revendique :
- En primaire, d'instaurer la semaine de 4 jours compensée par une réduction des vacances ou par tout autre arrangement d'emploi du temps hebdomadaire ;
- En primaire et au collège, la prise en charge spécifique des élèves qui n'ont pas acquis les fondamentaux (suppression des redoublements) ;
- Le maintien du collège pour tous, l'acceptation de la logique du socle commun, en incluant l'obtention d'un CAP par tous les élèves ;
- L'encouragement aux initiatives par la création d'établissements innovants ;
- Le maintien et le développement de la formation professionnelle, initiale (IUFM) et au cours de la vie professionnelle ;
- La réduction du temps de travail enseignant (enseignement frontal) et la création d'un temps d'aide au travail des élèves ;
- Une redéfinition du métier d'enseignant, prenant en compte la diversité de ses tâches.

L'institution s'est beaucoup transformée en quelques décennies, mais de façon contradictoire, elle doit s'interroger sur ses missions et définir son fonctionnement. C'est en ce sens que nous appelons à des Etats Généraux de l'Education.

Pour : Beaucoup
Contre : 1
Abstention : 6
Adopté.

Décision Cnir-08-049
Déclaration N°8
Augmentation des prix de l'énergie : répondre aux urgences tout en préparant l'avenir

L'augmentation des prix de l'énergie pour les professionnels et les particuliers est positive pour l'environnement mais elle conduit aussi à court terme à plus d'inégalités et à mettre en péril certaines activités économiques. Les Verts considèrent que les pouvoirs publics ne doivent pas s'engager dans une démarche de subventionnement pérenne sans contrepartie. Pour autant, « Laisser faire » simplement l'augmentation des prix de l'énergie au nom de la défense de l'environnement relève finalement d'une logique libérale qui n'est pas celle des Verts.
Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 14 & 15 juin 2008, propose donc :
1. que l'Etat contribue à financer la conversion immédiate des modes de production et de consommation car cette conversion prépare l'avenir. En revanche, il s'oppose aux baisses de la TVA ou aux aides financières sans contrepartie,
2. une aide financière pour les pêcheurs qui réorientent leur mode de production vers une pêche responsable sur le modèle du label MSC par exemple,
3. que ces subventions, pour les particuliers comme pour les professionnels, soient dégressives et plafonnées pour aider les plus vulnérables.

Parallèlement à ces aides ciblées et conditionnées, les Verts proposent de tenir rapidement une conférence professionnelle multiacteurs (professionnel, syndicats, ONG, Etat, collectivités locales…) pour identifier les enjeux en terme de formation professionnelle pour accompagner les inévitables reconversions des marins pêcheurs dans un contexte de raréfaction de la ressource. Une conférence similaire pourrait se tenir dans le domaine du transport routier de marchandises.

Qui doit financer ces évolutions ? D'une part, une grande partie des politiques nouvelles à mener sont des réorientations financières et non des dépenses supplémentaires (moins d'investissement dans la route, et plus dans le fret, etc.) Pour autant les nouveaux investissements peuvent être financés par les pétroliers et les grands distributeurs notamment même si cette taxation exceptionnelle ne peut être la seule réponse politique à la crise.

Ces mesures de court terme destinées à répondre à l'urgence doivent bien sûr aller de pair avec des réformes plus structurelles. Dans ce contexte, le nouveau report du projet de loi « Grenelle », les propositions en faveur de la grande distribution, et la politique fiscale inégalitaire sont autant d'erreurs graves qui retardent les nécessaires réformes de l'économie française pour répondre aux exigences d'un développement soutenable.

Adopté à l'unanimité moins trois abstentions

Annexe 1

Un projet écologiste européen pour répondre à l'ampleur de la crise écologique, économique et sociale

La crise alimentaire qui secoue la planète a révélé à ceux qui ne voulaient pas le voir combien les tensions sur les ressources naturelles allaient conditionner l'avenir. La persistance et l'aggravation des inégalités ; les menaces nées du dérèglement climatique ; la coïncidence de crises globales majeures (alimentaire, énergétique, financière...) et leurs conséquences pour la stabilité politique de plusieurs régions du monde… Autant d'enjeux qui vont dessiner le siècle à venir et justifient, si nous voulons préserver la paix et élargir la démocratie, la poursuite et l'approfondissement de la construction européenne.
L'Europe, espace politique, social et culturel en constitution, mais espace économique déjà plus ou moins unifié, est le seul échelon pertinent d'articulation des tentatives de régulation mises en œuvre par les Etats et les collectivités territoriales et locales. Pour prévenir et corriger les désordres du monde, c'est au plan européen qu'il faut penser l'action, et peser sur les décisions publiques.

De ce point de vue, le projet proposé par l'Elysée et le gouvernement pour la présidence française de l'Union manque singulièrement d'ambition. Pire : du fait des déclarations et des gesticulations du chef de l'Etat, nos partenaires européens s'interrogent sur la constance et l'ampleur de notre engagement, et sur cette navrante et persistante obsession à ne voir dans l'Europe que « la France en plus grand ».
D'autant que le « non » irlandais confirme la panne d'une Union Européenne vécue d'abord comme un espace économique ultra-libéral, panne que ne résoudra pas un nouveau bricolage au sommet. C'est une refondation de l'Europe qui est à construire avec les citoyens européens, et répondant à leurs attentes ; une Europe fédérale écologique, sociale et politique, préparée par l'élection d'une Constituante. Cette nouvelle Constitution européenne devra être ratifiée par referendum par l'ensemble des peuples des 27 pays en même temps.

Les choix proposés comme priorités de la présidence française ; eux restent marqués par le court terme et par une incapacité flagrante à prendre acte de l'ampleur des changements en cours.

Les Verts ne sont évidemment surpris ni de cette faiblesse ni des contradictions qui s'expriment dans l'entourage du Chef de l'Etat. Mais ils n'attendaient pas en tout cas de Nicolas Sarkozy qu'il porte l'ambition d'une Europe levier du développement soutenable.

Cette ambition, les Verts devront l'exposer aux citoyens, pendant la durée de la Présidence française, puis lors des élections européennes de juin 2009. Pour l'expliquer, les Verts pourront s'appuyer sur le travail programmatique du Parti Vert européen (PVE), dans une démarche réellement européenne et non strictement nationale.

À partir du manifeste du Parti Vert Européen, tel qu'il sera élaboré dès le Conseil de Paris (octobre 2008) et finalisé à Prague au printemps 2009, Les Verts développeront, au cours des douze mois qui viennent, leurs propositions pour :
- Une Europe de la paix, respectueuse de l'environnement, au service des droits humains et de la non-discrimination ; une Europe solidaire des pays du sud ;
- Une Europe démocratique, écologique et sociale, solidaire des pays du sud ;
- Une Europe qui prend à bras le corps les grands enjeux du changement climatique, de la gestion des ressources (eau, énergies, terres arables), qui rompt avec le productivisme destructeur des biens (la PAC) et des personnes (social et services publics) ;
- Une Europe des citoyens qui donne tout son sens à la vie politique et qui structure une dynamique constitutionnelle ;
- Une Europe active sur le plan international pour permettre des rapports équilibrés Nord-Sud et qui anticipe les migrations climatiques dans sa dynamique d'accueil.

Le programme se déclinera autour de l'axe central de la décroissance de l'empreinte écologique au niveau de l'Europe et du refus du libéralisme, avec des axes prioritaires :

1/ Faire de la lutte contre le changement climatique la priorité du mandat 2009 – 2014 par une politique volontariste d'économie d'énergie, de développement des EnR, accompagnée par un programme de sortie du nucléaire,

2/ Promouvoir une politique européenne de préservation de la biodiversité et faire entrer la nature dans l'aménagement du territoire. Privilégier la ville durable et les constructions écologiques.

3/ Développer une agriculture de qualité, produisant autrement, soucieuse des équilibres territoriaux et alimentaires sur l'ensemble de la planète

4/ Construire une politique sociale européenne qui rejette le dumping social, l'aggravation des inégalités, préserve les services publics et promeuve une harmonisation par le haut des droits sociaux notamment dans le travail et la santé

5/ Faire de l'Europe un outil de régulation de la mondialisation économique et financière

6/ Produire et consommer autrement

7/ Faire de l'environnement un moteur pour l'innovation par la recherche et l'éducation

8/ Donner la priorité à la santé environnementale: prévenir avant de guérir

9/ Soutenir une Europe modèle contre la corruption et le népotisme

10/ Instaurer une citoyenneté européenne et à chaque échelle de territoire dans le cadre d'un fédéralisme à visage humain

11/ Faire respecter les droits culturels de chaque individu se trouvant sur le territoire de l'Union

12/ Travailler à la construction d'un espace Euro-méditerranéen, en partenariat avec les sociétés civiles concernées, et d'espaces pertinents autour des Outremers,

13/ Mettre en œuvre une gouvernance planétaire et anticiper la question des réfugiés politiques, économiques et climatiques.

14/ En ce qui concerne l'égalité des droits entre les femmes et les hommes, faire de l'adoption de la « clause de l'Européenne la plus favorisée » le but à atteindre.

15/ Redéfinir une politique de l'immigration respectant les droits humains fondamentaux, dont la liberté de circulation et d'installation, le droit au regroupement familial. Restaurer véritablement le droit d'asile.

Pour y parvenir, les Verts entendent confronter et enrichir leurs propositions et leurs modes de parole et d'action avec celles et ceux qui incarnent, hors le champ des partis, l'écologie : militants associatifs ou syndicaux, militants des droits humains, des luttes altermondialistes, militants des partis régionalistes, acteurs de l'innovation sociale et de l'économie verte, de la protection de l'environnement, des solidarités locales et globales, de la lutte contre les discriminations...

Nous voulons faire le pari que cette ouverture sera féconde.

D'abord, sur le plan politique, en ce qu'elle pourra permettre une recomposition et un élargissement de l'écologie politique.
Ensuite, sur le plan électoral, parce que nous aurons transmis aux électeurs la conviction que nous avons entendu leurs aspirations à une écologie forte et rassemblée, fière d'elle-même et de ses propositions, capable d'aller plus loin que le diagnostic des crises, capable de proposer, d'expliquer et de mettre en œuvre les transitions et les mutations nécessaires.
Ce faisant, les Verts s'attacheront à réduire l'écart persistant entre, d'une part la perception de plus en plus large dans la société française des enjeux et des risques écologiques et, d'autre part, notre insuffisante capacité à traduire ce changement des perceptions en résultats électoraux.
Nous inviterons notamment José Bové, Dany Cohn-Bendit et Nicolas Hulot à participer à un débat, lors des Journées d'Eté, sur le projet politique et les conditions d'un rassemblement des écologistes pour les Européennes de 2009.

Notre stratégie doit être pensée en cohérence avec toute la séquence politique 2008-2012. Si nous souhaitons la victoire d'une majorité de gauche et des écologistes aux élections Présidentielle et Législative, nous savons que celle-ci ne saura engager véritablement les mutations nécessaires que si, dans cette majorité alternative, les Verts pèsent ; si, dans le projet que soutiendront les électeurs, l'écologie est bien plus qu'un petit plus. Pour réussir l'ensemble de cette séquence politique, les Verts doivent réussir les élections européennes.

Il est trop tôt pour désigner aujourd'hui celles et ceux qui seront les porte-parole d'une telle démarche. Au préalable, un dialogue sans exclusive doit s'ouvrir, en particulier aux Journées d'Eté. Lors du Cnir de septembre 2008, devront être arrêtés les contours, les conséquences organisationnelles et les modalités concrètes (calendrier, modes de désignation des candidats...) de préparation du projet européen dans le cadre d'un rassemblement des écologistes, et en lien avec le PVE.

D'ores et déjà, le Conseil national interrégional des Verts, appelle à la constitution de listes écologistes de rassemblement pour les élections européennes de juin 2009. Politiquement autonomes, ces listes proposeront un projet pour l'Europe, fondé sur les valeurs de sobriété et de solidarité, pour la décroissance de l'empreinte écologique de notre continent.